



Province de Québec
Municipalité Régionale de Comté du Granit
Municipalité de Saint-Ludger

**RÈGLEMENT N° 2021-243 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-90
AFIN D'AUTORISER L'USAGE TRANSPORT – COMMUNICATION – UTILITÉS
PUBLIQUES SUR LE LOT 4 189 418**

ATTENDU que le Conseil de la municipalité de Saint-Ludger a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 2006-90 qui est entré en vigueur le 10 août 2006 ;

ATTENDU que le Conseil désire autoriser l'usage Transport-communication-utilités publiques sur le lot 4 189 418 ;

ATTENDU que cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 16 novembre 2021;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage n° 2006-90 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des spécifications feuillet 1/7 est modifiée afin de créer la zone A10 et d'y ajouter l'usage Transport-communication-utilités publiques.

ARTICLE 3

La carte Plan de zonage LUD-ZON-1 est modifiée afin d'ajouter la zone A-10 sur le lot 4 189 418.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Adopté à Saint-Ludger, ce 14 décembre 2021

DENIS POULIN
Maire

JULIE LÉTOURNEAU
Directrice générale

Avis de motion : 14 décembre 2021
Adoption du premier projet de règlement : 14 décembre 2021
Assemblée publique de consultation :
Adoption du second projet de règlement :
Demande d'approbation référendaire :
Adoption du règlement :
Certificat de conformité :
ENTRÉE EN VIGUEUR :